



Nadine Vaujour, la fille de l'air

Paris – 1986

L'amour donne des ailes. 26 mai 1986, 10 h 45, c'est l'heure de la promenade à la prison de la Santé. Les détenus sont dans la cour, certains jouent au foot. Soudain, un énorme vrombissement et les regards qui se lèvent. Un hélicoptère Alouette, blanc, a fait son apparition au-dessus de la vieille geôle parisienne. Deux personnes sont à bord. Une femme qui pilote et un homme, qui jette un sac dans la cour de promenade. Là, parmi la centaine de détenus présents, deux se précipitent. Michel Vaujour, 35 ans, originaire des Ardennes, a un pedigree de braqueur de banques et de spécialiste récidiviste de l'évasion. Par deux fois il s'est fait la belle de la prison de Châlons-en-Champagne. Blessé, repris, il s'est encore évadé, d'un palais de justice cette fois. Depuis il purge une peine de dix-huit ans de prison. Le deuxième détenu s'appelle Pierre H., un jeune braqueur lui aussi.

Du sac, ils sortent une arme de poing et un long objet, en fait une simple canne à pêche mais télescopique avec, au bout, un crochet et une corde. Les candidats à la cavale enjambent un grillage pour gagner un premier toit. Au-dessus, l'hélicoptère se maintient en vol stationnaire. À bord, le complice met en joue les surveillants avec un fusil d'assaut.

Grâce à la canne télescopique, le duo peut monter d'étages en étages par la façade. Arrivé le premier tout en haut, Vaujour prend appui sur un des patins de l'alouette et se hisse à bord de l'hélico. Pierre H., n'a pas le temps d'arriver que déjà l'appareil repart. Quelques minutes plus tard, l'alouette se pose sur une pelouse de la Cité universitaire. Vaujour et ses deux complices fuient ensuite dans une voiture qui les attend de l'autre côté du périphérique. Dernier pied de nez, les armes, que le détenu et ses complices ont jeté dans la cour de la prison s'avèrent factices.

Il faut peu de temps aux policiers pour découvrir l'identité de la pilote : celle qui se fait appeler Elena Rigon et qui a loué l'alouette à l'aéro-club de Saint-Cyr-l'École dans les Yvelines n'est autre que Nadine, l'épouse de Michel Vaujour. Elle a 32 ans, et a rencontré l'homme de sa vie via son frère voyou. Pendant trois ans, elle a appris à piloter, et, plus récemment, Nadine est venue louer des appareils deux fois par mois. Une semaine avant l'évasion, elle a retenu un hélicoptère pour faire un « vol local » d'une heure, prétextant des photos aériennes de la proche banlieue, le survol de Paris étant interdit.

Malgré tout, Michel Vaujour sera arrêté six mois plus tard, à Paris, avec deux complices, alors qu'ils viennent de braquer un Crédit Lyonnais. Il reçoit une balle dans la tête mais survit,



miraculeusement. L'éternel évadé sera de nouveau condamné, tentera par deux fois encore de s'évader, et sortira (définitivement) de prison en 2003, après vingt-sept ans passés à l'ombre.

Nadine, elle, a arrêté les frais depuis longtemps. Condamnée à deux ans de prison elle a eu deux enfants avec Michel, nés en détention. Ils se sont séparés ensuite. Son livre *La Fille de l'air*, paru en 1992, a inspiré un film avec, dans son personnage, Béatrice Dalle. Depuis, Nadine est retournée à l'anonymat. Elle travaille comme secrétaire. Dans une interview en 2006 à *Libé*, elle admet juste avoir « fait un truc gonflé, du jamais vu ».

Les tueurs du Parc de Saint-Cloud

L'affaire Sermeus et Vivier – 1956

Noël approche et les promeneurs se font rares au parc de Saint-Cloud. Dans une allée, un épagneul semble abandonné. Le garde qui s'en approche comprend que le chien veille sur deux corps, au fond d'un fossé. Ceux d'un jeune homme et d'une jeune femme. Ils ont été tués par balles.

Sur le collier de l'épagneul il y a un nom, Nicole Depoué, une jeune femme de 20 ans. L'homme s'appelle Joseph Tarrago, il avait 19 ans et était stagiaire à la radio. Pour cette balade à Saint-Cloud, Nicole s'est fait prêter la voiture de sa tante, une Peugeot. Des gardes ont vu le couple jouer avec le chien, puis lire dans la voiture à la lumière du plafonnier. La voiture sera retrouvée un peu plus tard non loin de là, à Sèvres, tout près du commissariat, abandonnée.



« Le crime de Saint-Cloud », comme l'appellent les journaux, horrifie la France de ce Noël 1956. Les enquêteurs, malgré les 500 témoins qu'ils interrogent, sont dans le brouillard. Jusqu'à ce coup de chance, trois semaines plus tard. Le 17 janvier, un jeune homme est arrêté alors qu'il tente d'arnaquer un vendeur de téléviseurs. Il a sur lui un pistolet 7,65 m semblable à l'arme du crime et surtout le permis de conduire de Nicole Depoué. Jean-Claude Vivier, c'est son nom, est un petit escroc de 19 ans. Son complice, Jacques Sermeus, même âge, est arrêté pour détention d'armes après avoir été dénoncé par sa tante. Sermeus, ouvrier cordonnier, « un minus, ébloui par le prestige de Vivier qui se faisait passer pour un dur », dit la presse. Ils se connaissent depuis l'enfance, et l'orphelinat où ils ont séjourné ensemble.

« Saint-Cloud, c'était eux », titre *Déetective*. Les malfrats avouent facilement. Vivier, « avec une parfaite désinvolture », selon les journaux, fait le récit de l'assassinat du jeune couple. Ils projetaient

d'attaquer un tabac PMU de la rue La Fayette à Paris, mais il leur fallait une voiture. Ils en avaient cherché une au parc de Saint-Cloud, mais n'en avaient pas trouvé d'inoccupée. C'est pourquoi, après une « longue attente », ils ont attaqué le couple d'amoureux. Sermeus aurait tiré en premier. Vivier aurait achevé les deux jeunes gens. Ensuite, ils se sont partagé les deux mille francs du couple. Quant à la voiture, maculée du sang, elle était inutilisable et le projet de braquage sera abandonné.

Lors de la reconstitution, *Le Parisien Libéré* les décrit comme « cyniques et arrogants ». Leur procès s'ouvre le 22 mars 1958 devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, siégeant à Versailles. Dans la salle, deux chroniqueurs judiciaires de luxe, Françoise Sagan pour *France Soir* et Hervé Bazin.

Moins « farauds » que lors de leur arrestation, les accusés qui « avaient voulu jouer aux gangsters » apparaissent effondrés. René Floriot, célèbre avocat, défend les familles Tarrago et Depoué. Pour lui, les responsabilités sont égales et le châtement doit être le même : la mort. En abattant un jeune homme et une jeune fille de leur âge, « ce n'est ni un meurtre ni un assassinat, que vous avez commis, tonne l'avocat général, c'est un fratri-cide ! »

Après trois jours d'audience, Sermeus et Vivier sont en effet condamnés à mort. Pourtant, le premier échappera à l'échafaud, gracié in extremis par le président de la République, René Coty, parce qu'il n'a pas achevé le couple. Le 6 août 1958, à 4 h 55, Jean-Claude Vivier, lui, est extrait de sa cellule de la Santé, et guillotiné.





Le drame du barrage de Malpasset

Fréjus – 1959

Ce soir à la télévision il y a la « Piste aux étoiles », avec Achille Zavatta. Mais pour les habitants de Fréjus, à 21 h 13, le programme s'arrête net. Plus d'électricité, plus de lumière nulle part et, dehors, un bruit énorme, un roulement qui descend la vallée. Nous sommes le 2 décembre 1959, et le barrage de Malpasset vient de lâcher. Soit 50 millions de mètres cubes d'eau, une vague de 40 mètres de haut qui s'abat sur les routes et les villages à 70 km/h et qui, en moins de trente minutes, déferle sur Fréjus, 8 kilomètres plus bas, dans un vacarme assourdissant. Des arbres, des camions, des abris agricoles, charriés avec les blocs de pierres et projetés sur les maisons, comme un raz de marée. Rien ne résiste aux flots noirs de boue. Des maisons s'écroulent, leurs occupants sont emportés par un puissant courant vers la mer. Par endroits, l'eau atteint 6 mètres de haut. « On ne voyait plus les portes », rapportera un

DESSIN PARU DANS
NOUVEAU DÉTECTIVE
Janvier 1984

habitant. Les plus chanceux s'abritent dans les étages ou montent sur les toits, dans la nuit et le froid. Des cris retentissent dans les rues de la bourgade : « le barrage a cassé ! »

Quarante minutes plus tard, le torrent de boue s'est déversé dans la mer, laissant derrière lui le chaos. Un carnage. Les secours arrivent et aident à rechercher les disparus. On trouve des cadavres, par centaines, recouverts de boue, comme statufiés. Les corps sont entreposés dans des salles d'écoles transformées en chapelles ardentes. La vague qui s'est déployée jusqu'à un kilomètre de large a fait 423 victimes, dont plus de 130 enfants. « Deuil national » titre *Paris Match* après la plus importante catastrophe civile jamais vue en France. Le drame entraîne une formidable solidarité nationale, des quêtes partout, un timbre spécial. Les dégâts matériels sont énormes : 155 bâtiments ont été détruits. Là-haut, le béton a cédé et le barrage, a comme explosé. D'immenses blocs ont été charriés sur plus d'un kilomètre. Les routes ont été emportées.

Les jours d'avant il avait plu énormément sur le Var, une pluie diluvienne venue avec une tempête sur la Méditerranée. Mais le 2 décembre au matin, hormis le Mistral, il faisait grand soleil. Au barrage tout neuf de Malpasset, inauguré cinq ans plus tôt pour approvisionner la vallée et cette côte varoise en plein boom touristique, la crue sur le lac artificiel avait vite inquiété. Le niveau de l'eau était monté de 4 mètres en 24 heures. Le matin, la préfecture avait affrété un hélicoptère pour l'inspecter. Sans rien voir. Décision avait été prise de ne pas vidanger la retenue d'eau pour préserver le chantier de l'autoroute Esterel-Côte d'Azur en contrebas. Le soir, on avait finalement procédé à un lâcher d'eau. Insuffisant et bien trop tard.



En vérité, la tragédie guettait depuis le début. Le barrage n'avait jamais été rempli en totalité, pour ne pas inonder une mine voisine. Surtout, les études géotechniques avaient été pour le moins rapides : la voûte du barrage n'était pas suffisamment ancrée dans la roche, elle-même bien trop friable. La recherche des causes et des responsabilités de la catastrophe de Fréjus durera des années et donnera lieu à plusieurs procès. Finalement, et étrangement, toute faute humaine sera écartée. Mais après tout n'en allait-il pas du prestige technique de la France ? Le barrage n'a jamais été reconstruit.